pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026 F2026-
ID : 040-200075687-20261013-2026_85-DE

Délibération n°2026-85

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	19
- dont « pour » :	19
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Cession de biens mobiliers de l'EHPAD LA CHAUMIERE FLEURIE – mise en ligne sur le site de l'Association des Maires des Landes

Le 13 octobre 2026 à 10 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Julien PEDELUCQ, Vice-Président en exercice :
Etaient présents : Robert BACHERE, Céline BACQUÉ, Damien DARBAT, Dominique DUBUISSEZ, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRÉ, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, François LASSERRE, Jean-Marc LESCOUTE, Bernard MAGESCAS, Maryline OLIVIER, Julien PEDELUCQ, François PETRAU, Martine TOUYA,
Pouvoirs : Mélissa CONSTANS à Julien PEDELUCQ, Patricia LENDRE à Jean-Marc LESCOUTE, Sandra LIGNAU à Damien DARBAT, Christine ROCHETTE à Jean-Michel DULUCQ,
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

L'EHPAD souhaite céder à titre onéreux des biens mobiliers dont la structure n'a plus l'utilité mais toujours fonctionnels. Ces biens mobiliers ont en premier lieu été proposés aux différentes communes et associations du territoire. Ces biens ont en outre été mis aux enchères sur la plateforme AGORA STORE.

Il est proposé de mettre les biens invendus au terme de ces deux procédures en vente sur le site de l'Association des Maires des Landes.

- **Matériel de cuisine**

Matériel	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
Casseroles aluminium différents diamètres	9	20 €	180 €
Ouvre-boîtes	2	50 €	100 €
Chauffe brique de lait	1	800 €	800 €
Distributeur inox	3	25 €	75 €
Hachoir à viande professionnel	1	350 €	350 €
Presse agrumes / jus de fruit	1	250 €	250 €

- **Matériel divers**

Matériel	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
Copieur	1	200 €	200 €
Calandreuse	1	1 500 €	1 500 €
Fontaine à eau	1	200 €	200 €
Tracteur tondeuse	1	350 €	350 €
Four cuisine collective	1	500 €	500 €
Hotte cuisine collective	1	600 €	600 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 040-200075687-20261013-2026_85-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Décide la cession des biens mobiliers listés ci-dessus aux prix indiqués ;
- Autorise la mise en ligne d'annonces pour la cession de ces biens sur le site de l'Association des Maires des Landes ;
- Autorise le Vice-Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Président,
Jean-Marc LESCOUTE